

Portrait d'un précurseur

"Ne dites point à l'enfant son défaut sans lui donner quelque moyen de le surmonter, et qui l'encourage à le faire, car il faut éviter le chagrin et le découragement que la correction inspire quand elle est sèche".



Françoise DOLTO? Célestin FREINET? Vous n'y êtes pas. Ce conseil fait partie des 123 "Préceptes sur l'éducation à l'usage des religieuses maîtresses", calligraphiés en 1832 sous la dictée de **Constant-Guillaume VAN CROMBRUGGHE**, fondateur de la congrégation enseignante des Dames de Marie. Moins célèbre, certes, que Don Bosco l'Italien ou Jean-Baptiste de la Salle le Français, ce Belge, qui contribua à la rédaction de notre Constitution en 1831, mérite d'être mieux connu.

Jeune prêtre brillant, parfait bilingue, il n'a que 25 ans quand il est nommé, en 1814, directeur du Collège diocésain d'Alost. Ému par la misère qui s'étale dès qu'on s'éloigne des beaux quartiers fréquentés par ses élèves, il rassemble une équipe de paroissiennes dévouées et fonde une école gratuite pour filles, qui leur enseigne le catéchisme, la lecture et la dentelle tout en leur offrant soupe et pain. Il pressent que c'est en éduquant les femmes qu'on lutte à la racine contre la misère morale et matérielle qui règne dans les campagnes et les banlieues, dévastées par les guerres et l'industrialisation sauvage.

Notre pays tombe, l'année suivante, sous la coupe de Guillaume le Taciturne, qui entend mettre tout l'enseignement sous la tutelle de l'État. VAN CROMBRUGGHE fonde et dirige un journal pamphlétaire, qui critique et attaque le tyran hollandais. Il est démis de ses fonctions, et son Collège est fermé. Il se voit même crossé par Rome pour ses audaces politiques. Mais il poursuit discrètement son œuvre d'éducation des jeunes filles dans le cadre paroissial. En 1830, la Belgique conquiert son indépendance. Libéral éclairé, VAN CROMBRUGGHE représente son évêque à l'Assemblée Constituante. Il y prononce plusieurs discours remarquables et défend avec passion la liberté d'enseignement. Inscrit dans la Constitution parmi les droits fondamentaux, ce principe permettra un développement exceptionnel des écoles catholiques belges tout au long du XIX^e siècle et au-delà.

Soucieux de donner aux filles une instruction solide, il recommande sans relâche l'exigence intellectuelle autant que la bienveillance radicale. Il sera le premier à envoyer de jeunes religieuses dans les écoles normales de l'État – il n'y en avait pas d'autres, à l'époque –, se moquant du scandale que cela suscite auprès des tenants de la clôture conventuelle. À sa mort, en 1865, les Dames de Marie dirigent cinq instituts regroupant plus d'un millier d'élèves. Poursuivant son inspiration, elles ouvriront, en 1912, la première section d'humanités classiques pour filles à Bruxelles et essaieront en Angleterre, au Brésil, en Afrique.

"Ayez une affection véritable pour les élèves confiés à vos soins. Les défauts, les fautes en tout genre, l'ingratitude, l'insolence, le mépris, la haine même n'éteignent pas l'amour que Dieu porte aux pécheurs, comment éteindraient-ils le vôtre?" (C.-G. V. C.) ■

MARTHE MAHIEU